



Commission des solidarités

4516 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Attribution de subventions au titre de la lutte contre les exclusions

Rapport n° CP/2014/666

Service gestionnaire :

Service insertion et lutte contre les exclusions

Résumé :

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les exclusions, le Conseil général soutient financièrement diverses associations œuvrant dans ce domaine.

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'attribution à ces structures de subventions pour l'année 2014 .

1. LA LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

L'association Crésus mène une action de prévention, d'accompagnement individuel et de règlement économique et juridique de situations de personnes et de familles surendettées. Elle agit contre l'exclusion par l'éducation et la formation financière du public et favorise un accès maîtrisé au micro-crédit social pour le financement de projets d'insertion sociale et professionnelle.

Il est proposé de reconduire les subventions de 28 800 € pour la lutte contre le surendettement et de 9 600 € pour le microcrédit social.

Le PASS contre le surendettement : « Prévenir, Appuyer, Suivre et Soutenir les familles contre le surendettement ». L'UDAF fédère des associations familiales soucieuses d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières. Le PASS s'appuie sur une équipe de bénévoles formés dans le cadre du dispositif et une professionnelle déléguée de l'UDAF.

Il est proposé de reconduire la subvention de 6 720 €.

2. L'AIDE AUX VICTIMES

Trois associations interviennent sur le département et développent leur intervention en concertation et complémentarité :

Accord : l'Association Conviviale de Coordination, d'Orientation et de Réinsertion de Détenus, d'Aide aux Victimes et de Médiation propose une prise en charge pluridisciplinaire avec juristes et psychologue et assure le portage du dispositif départemental des téléphones portables d'alerte pour des femmes en très grand danger.

Il est proposé d'accorder une subvention complémentaire de 1 000 € pour ce dispositif, pour atteindre un financement annuel de 13 000 €, en parité avec l'état et la CUS qui versent chacun 13 000 €.

SOS Aide aux habitants pour les permanences d'astreinte à l'Hôtel de Police sur la CUS, les permanences de Saverne et Sarre Union, pour son action d'aide aux victimes, d'accès individuel aux droits et au dispositif des téléphones portables d'alerte.

Il est proposé de reconduire les subventions de 3 088 €, 1 440 € et 3 000 € pour ces actions.

Viaduc 67 : association pour les Victimes d'infraction, l'accès au droit et les usagers de tous Quartiers pour les permanences d'astreinte à l'Hôtel de Police de Strasbourg, pour son

action d'aide aux victimes, d'accès individuel aux droits et participation au dispositif des téléphones portables d'alerte.

Il est proposé de reconduire les subventions de 2 880 € et 3 000 € pour ces actions.

3. LA CONDITION ET LES DROITS DES FEMMES

Le mouvement du Nid aide les personnes prostituées, les familles et les clients à sortir du système prostitutionnel. Il assure un accueil, une écoute, un soutien psychologique et un accompagnement vers la réinsertion.

Il est proposé de reconduire la subvention de 9 600 €.

SOS femmes solidarité lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et assure un accueil de jour départemental.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 496 €.

4. L'INTERVENTION AUPRES DE PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE

ATD Quart Monde a pour objet la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle, la représentation des exclus et la défense de leurs droits, la promotion et l'intégration des personnes les plus démunies.

Il est proposé de reconduire la subvention de 5 088 €.

Le centre social protestant a pour but de développer l'esprit d'entraide, de soutenir le travail social effectué dans les paroisses de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg et de l'Eglise Réformée et de coordonner l'ensemble sur le plan inter paroissial.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 300 €.

Le centre communautaire Martin Bucer contribue au lien communautaire et à l'action sociale dans le quartier de HautePierre, à partir d'une démarche caritative et solidaire en faveur des familles en situation de précarité- vente sociale à bas prix de vêtements, meubles, articles de braderie et de brocante.

Il est proposé de reconduire la subvention de 960 €.

La Croix-Rouge française agit à la croisée du secourisme, de la solidarité et de la santé ; elle intervient en France comme à l'international. L'association sollicite une subvention pour le fonctionnement de la délégation et pour la base logistique départementale de Mundolsheim.

Il est proposé de reconduire les subventions de 5 760 € et 5 568 €.

La Croix-Rouge de Sélestat exerce des activités de secourisme, formation au secourisme, transport des personnes âgées, vestiaire (recyclage de vêtements) et verse des secours financiers aux personnes en précarité.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 400 €.

Le Point d'Accueil et de Solidarité de la SNCF est un espace de médiation, d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des populations en errance sur le site de la Gare. Son but est de servir de passerelle entre les personnes sans domicile fixe du quartier Gare et les partenaires de l'action sociale de la ville.

Il est proposé de reconduire la subvention de 7 200 €.

La plate-Forme de Solidarité du Neudorf favorise un service d'entraide sociale sans distinction de nationalité ni de religion : aide et accueil aux personnes de tout âge, vestiaire, aide alimentaire, point d'écoute, écrivain public, aide à la recherche d'emploi et de logement.

Il est proposé de reconduire la subvention de 500 €.

Le Secours Populaire français a pour but de venir en aide aux personnes défavorisées en situation de pauvreté et de précarité, de permettre aux enfants et aux familles de bénéficier de vacances et d'apporter une aide alimentaire, vestimentaire et financière. Il est proposé de reconduire la subvention de 5 500 €.

5. L'ACTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Agate Neuhof (Association de Gestion des Ateliers du Neuhof) a pour but de promouvoir un travail commun entre toutes les personnes résidant ou travaillant au Neuhof, en vue de contribuer au développement local du quartier et de favoriser la participation des habitants. Il est proposé de reconduire la subvention de 6 700 €.

L'UDCSF (Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles) assure la défense et la représentation des intérêts généraux des familles, en particulier en leur qualité d'usagers, notamment de locataires ou accédants à la propriété et de consommateurs de biens et services. Elle agit pour la protection et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ainsi que pour le soutien à la parentalité. Il est proposé de reconduire la subvention de 2 400 €.

6. L'ACCUEIL DU PUBLIC ISSU DE L'IMMIGRATION

L'AMSED (Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement) est une association d'échanges interculturels et de développement local. Elle a mis en place un service d'écrivain public destiné à aider les personnes ne maîtrisant pas bien la langue française.

Il est proposé de reconduire la subvention de 768 €.

Le Casas (Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg) a pour objectif de répondre aux besoins quotidiens des demandeurs d'asile hors CADA, en offrant, dans le cadre d'un réseau partenarial, des aides matérielles d'urgence et un accompagnement administratif et juridique.

Il est proposé de reconduire la subvention de 3 840 €.

Castrami (Comité d'Action Sociale en faveur des Populations issues de l'Immigration) a pour objectif de favoriser l'accès au droit des résidents étrangers du Bas-Rhin, quelle que soit leur nationalité d'origine. Les missions principales du CASTRAMI ont un point central : celui de participer à l'insertion et à l'intégration des personnes issues de l'immigration.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 880 €.

La Cimade (Comité inter mouvement auprès des évacués) est une association qui accueille, conseille et accompagne les étrangers en situation précaire, les aide à se diriger dans le système législatif français et à accéder à leurs droits.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 880 €.

Migrations santé Alsace a pour mission de contribuer à la protection de la santé des migrants et de leurs familles et mène une action de promotion et de prévention santé en langue d'origine auprès des populations migrantes.

Il est proposé de reconduire la subvention de 1 440 €.

Parole sans Frontière a pour objectif de promouvoir une approche interculturelle dans le domaine de la psychiatrie et de prendre en compte les difficultés spécifiques des populations étrangères du point de vue de l'acculturation et de la santé mentale.

Le réseau Respire est un « RESeau d'accueil Psychologique des familles Immigrées et REfugiées ».

Il est proposé de reconduire la subvention de 1 920 €.

Plurielles s'est donnée pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes notamment immigrées du quartier Gare de Strasbourg. L'association

les accompagne dans une valorisation de leurs compétences et vers une meilleure compréhension des institutions socio-éducatives en vue de la réussite scolaire de leurs enfants.

Il est proposé de reconduire la subvention de 960 € et 480 € pour l'action d'insertion sociale en direction des femmes du quartier Gare.

7. L'ACTION SOCIALE AUPRES DES DETENUS

L'Association nationale des visiteurs de prison aide moralement et matériellement les détenus et leurs familles pendant la période de la détention, et aide les détenus à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération, avec un objectif de prévention de la récidive. Il est proposé de reconduire la subvention de 1 248 €.

Le montant total des subventions proposées, récapitulées dans le tableau joint en annexe, s'élève à 132 416 €.

Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission des solidarités lors de sa réunion du 11 septembre 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 132 416 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé

- autorise le président du Conseil Général du Bas-Rhin à signer la convention financière à intervenir entre l'association CRESUS et le Département.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL